

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

DOCUMENT AFFICHE DU 06/06/25 AU 22/06/25

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 09
Pour	: 09
Contre	: 00
Abstention	: 00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 14h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Robert NEBON Président.

Etaient présents : René EYMERY, Christel GAGLIARDO, Claude NEBON, Rémi QUEYREL, Jean François TOURRES,

Etaient absents et excusés : Jérôme AMOURIQ (Pouvoir donné à Jean François TOURRES), Nathalie BAILLE (Pouvoir donné à Christel GAGLIARDO), Jean-Pierre MARTIN (Pouvoir donné à Robert NEBON),

Était absent : Gael PASCAL,

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Christel GAGLIARDO

Objet : Attribution du marché d'achat de canalisations à l'entreprise ORYX ELEVEN

Monsieur le Président indique que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis en début d'après-midi pour entendre le directeur qui a fait lecture détaillée du rapport d'analyses d'offres.

Il rappelle succinctement que deux offres ont été reçues.

Que le directeur a dû engager des échanges écrits avec chacune des sociétés.

A l'issue de ce dialogue une entreprise a été maintenue en situation de faire une offre qui ne répondait pas au cahier des charges sur le plan technique. L'autre entreprise a complété son offre ce qui la rend conforme aux attentes du CCTP.

M. le Président indique qu'il ne reste plus qu'une offre, celle produite par la société Oryx Eleven, laquelle est conforme aux attentes du cahier des charges, et à l'estimation qui avait été faite de ce projet d'achat.

Dans le cadre des échanges, il est rappelé par les membres de la commission la nécessité de disposer de canalisations pour rénover principalement la conduite qui relie l'école de Neffes à la

commune de Tallard, laquelle est soumise chaque année à des ruptures répétées, ce qui s'est déjà produit deux fois lors de la mise en eau du printemps 2025

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à la majorité des membres présents et représentés décide de :

- Donner une suite favorable à l'offre de la société Oryx Eleven, Les Pléiades, 1 Bât B Parc de la Duranne 860, Avenue René Descartes, 13090 Aix-en-Provence, RCS 531 933 703 pour un montant de 336 866 euros HT.
- Donner tout pouvoir au Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

La Secrétaire de séance
Christel GAGLIARDO



Certifiée et rendue exécutoire,

Le Président

Robert NEBON

